

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 AOUT 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT HUIT AOUT à 20H à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 08 août, sous la présidence de Madame Nadia GUYON, Maire.

Etaient présents : N. Guyon, Z. ait Hellal, J-F Blanchard, M. Bouchard, X. Bouchet, G. Haller, P. Lecomte, N. Macorano, A. Tardy

Absents excusés : E. Ferey donne pouvoir à X. Bouchet, A. Petit donne pouvoir à J-F Blanchard, F. Pichon donne pouvoir à G. Haller, S. Mousli donne pouvoir à Z. Ait Hellal.

Absents : M. Desigaud, J. Guyot

Secrétaire de séance : N. Macorano

Ouverture de la séance à 20h

● **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19/06/2025**

⇒ Approbation du PV à l'unanimité sans commentaire (0 contre, 0 abstention, 13 pour)

● **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

● **OCCUPATION TEMPORAIRE DU TERRAIN COMMUNALE PAR LES GENS DU VOYAGE- REGULARISATION ET AFFECTATION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE :**

Après l'arrivée inopinée des gens du voyage sur un terrain communal cet été, il a été élaboré un contrat d'occupation temporaire afin de régulariser la situation. Ce dernier prévoit une contribution financière de 15 euros/semaine/caravane.

Le groupe comprenant 11 caravanes, une somme de **165 euros** a été versé en liquide à la Commune.

=> **Demande d'approbation** pour l'usage de cette somme pour les achats relatifs aux prochains évènements de la Commune, contre factures : **APPROBATION à l'unanimité** (0 voix contre, 0 voix d'abstention, 13 pour).

● **APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC EN VUE DE L'ACHAT DE PRESTATION DE SERVICES DE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE :**

La Communauté de Commune propose de remettre en place une convention pour le contrôle des points d'eau incendie (obligatoire 1x/an), afin de mettre en place un appel d'offre commun pour un appui technique pour le contrôle annuel des bouches à incendie. La précédente signature date du 11/09/2001.

La participation communale est de 100 euros par membre du groupement versée au coordonateur la première année.

=> **Demande d'approbation de la convention : APPROBATION à l'unanimité** (0 voix contre, 0 voix d'abstention, 13 pour).

● **DETERMINATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAR UN ACCORD LOCAL :**

Faisant suite au précédent conseil municipal, Xavier Bouchet explique les modalités de calcul utilisable pour déterminer la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

2 options :

1- Règles du droit commun (40 sièges puis répartition automatique)

2-Règles de calcul fournies par la préfecture (permet d'augmenter les sièges totaux jusque 50, puis 28 scénarios de répartition fournis par la Préfecture).

En 2020 : l'option 2 est choisie car le droit commun sur 50 sièges donne l'avantage aux grosses communes. Donc, il a été voté 45 sièges et un scénario favorisant les communes de 2e moitié.

En 2025 : l'option 2 est également choisie. Sur les 28 cas de répartition possibles, seules 6 ne voient aucune commune perdre de sièges. Parmi ces 6 cas, il n'y a qu'un scénario où une petite commune peut gagner un communautaire. C'est ce scénario qui est proposé et Saint Jean de Thurigneux qui gagne un communautaire. Dans aucun cas de calcul proposé par la Préfecture, Beauregard ne pouvait gagner un représentant.

=> **Demande de vote d'approbation qui entérine la nouvelle répartition proposée par la Communauté de commune (répartition qui s'appliquera si obtient la majorité qualifiée parmi toutes les communes) : APPROBATION à l'unanimité** (0 voix contre, 0 voix d'abstention, 13 pour).

NB : M. Bouchard est le communautaire représentant Beauregard & N. Guyon présente en tant que maire.

● **CONTRAT ANNUEL POUR L'ASSOCIATION MATIAOLI ET L'ASSOCIATION ARES BOXING :**

Ces 2 associations sportives reprennent leur saison en septembre. Elles demandent à renouveler la possibilité d'utiliser la salle polyvalente, une fois/semaine. La salle étant très grande et les coûts de chauffage trop importants, Madame le Maire et X. Bouchet, commission finance,

indiquent qu'il n'est pas possible de chauffer spécifiquement la salle pour l'usage associatif une fois par semaine.

Le contrat de location par association s'élève à 429 euros/trimestre.

=> **Demande de vote de renouvellement de contrat : APPROBATION à l'unanimité** sous condition que soit notifié explicitement sur le contrat que la salle ne sera pas spécifiquement chauffée en hiver. La salle d'activité sera mise à disposition en cas de température trop basse dans la salle polyvalente, avec une révision de tarif si nécessaire (0 voix contre, 0 voix d'abstention, 13 pour).

NB : La salle restera chauffée, en hiver, lors de la location individuelle/privée.

● **ENCAISSEMENT EXCEPTIONNEL D'UN CHEQUE POUR UN REMBOURSEMENT EDF:**

Un remboursement de 7116,34 euros par EDF a été reçu par la Commune.

=> Demande de délibération pour l'encaissement de ce chèque : **APPROBATION à l'unanimité** (0 voix contre, 0 voix d'abstention, 13 pour).

● **INSTAURATION D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE POUR LES DEPOTS SAUVAGES :**

Les dépôts sauvages sont fréquents dans la commune. Dans une démarche de dissuasion, Madame le Maire propose de mettre en place une amende administrative comme dans certaines communes voisines.

- Amende en cas de petits déchets (mégots, canettes, déjections canines...) : 50 euros
- Amende en cas de déchets moyens (sacs poubelle, Mc Do, cartons, caquettes, encombrants moyens...) : 735 euros
- Amende en cas de gros déchets (gravats, électroménagers, pneus...) : 1500 euros

L'objectif est de communiquer sur ces amendes afin d'être dissuasif. Madame le maire est assermentée pour mettre les amendes, le paiement se fait ensuite directement au trésor public.

Avant de procéder à l'application des amendes, il faudra vérifier auprès du service juridique et de la gendarmerie certaines informations afin de sécuriser la procédure et cadrer l'utilisation / application (*les OPJ -Officier de Police judiciaire- sont-ils assermentés pour des amendes administratives ? Est-ce que la sanction peut être appliquée en cas d'identification d'une adresse sur un déchet ? Possibilité pour les OPJ de demander l'identité d'une personne prise en situation de dépôt sauvage...*).

- => **Demande d'adhésion à la proposition d'amendes administratives et montants précités : APPROBATION à l'unanimité** (0 voix contre, 0 voix d'abstention, 13 pour).
- => Le Conseil Municipal demande que le cadre juridique pour l'application soit bien posé et sécurisé avant toute utilisation.

Fin de la séance à 21h45

QUESTIONS DIVERSES :

1- Déchets : La création d'un local poubelle en acier, d'une hauteur de 1.80m situé Rue Jules Ferry a été validé par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée afin d'isoler et d'obliger les personnes à faire le tour afin de limiter les dépôts de poubelles sauvages et au sol.

2- Vente de sapins : Nadia a reçu une demande d'installation pour une vente de sapins sous le kiosque, prévue sur la période précédant Noël, de 10 h à 20 h. L'ensemble du conseil estime que cela peut être une bonne idée pour animer le village et demande que Madame le Maire propose un tarif cohérent avec les autres intervenants sur le village

3- Octobre Rose (5 octobre) : Z. Ait Hellal refait un point sur le projet à toute l'équipe. Course/marche : 5euros/adulte et gratuit pour les <18 ans. Carrefour donne une collation gratuite. Le primeur de Beauregard offre des fruits.

Elle demande que chacun se positionne pour être présent ce jour-là=> Merci à tous de lui faire part des présences et aides possibles.

A date :

Présents : Zina, Nadia et Gilles => gèrent l'accueil / Samira et Anita => ouvrent la marche / Xavier

Absents : Paul, Nathalie, Mickael

Parcours : départ de la bibliothèque de Beauregard, il y aura un café d'accueil proposé par la Mairie (une seule montée celle de Gui de Chabeu après c'est plat)

G. Haller : s'occupe de la décoration, un nouveau design de personnage en bois est en cours, ils seront à peindre après réception.

Points à finaliser :

- Traçage du parcours à valider avec Zina et la responsable de l'association => Anita et Samira
- Organisation du pot de départ : Zina, Gilles (Avec la possibilité d'utiliser une cafetière prêtée par Nathalie)

4- Feux tricolores : Le feu tricolore situé en bas de la Rue Jules Ferry devrait être équipé d'un détecteur, mais celui-ci est actuellement hors service => Devis pour une remise en état : **1700 euros**.

Afin de limiter les excès de vitesse sur Hector Berlioz, l'expert déconseille la pose de dos d'âne.

Une alternative serait l'installation d'un feu dit "récompense" sous réserve de nombreuses contraintes : (absences de carrefour, présence de piétons...) => Devis : **5000 euros/feu** hors génie civil et installation.

Ilot sur Hector Berlioz entre Fareins et Beauregard : La commune de Fareins prévoit de végétaliser l'îlot central afin de réduire la visibilité de grande ligne droite.

=> une étude complémentaire est prévue afin d'examiner les solutions envisageables de la rue Jules Ferry.

5- Communication après le 1er septembre :

Alexandre a présenté les conditions de communication applicables après le 1er septembre (article L52-1). Les communications doivent éviter toute confusion entre la communication institutionnelle habituelle et une communication électorale.

- Un juge de l'élection, en cas de saisine, appréciera si la communication est **neutre, factuelle, sans caractère de propagande.**
- **Recommandations :**
 - Ne pas augmenter la fréquence des communications.
 - Maintenir une communication neutre, factuelle, sans promotion, sans bilan, ni sujet électoral (seulement des contenus pédagogiques).
 - Lors des événements, éviter toute référence à un bilan ou à des thématiques électorales, même si l'opposition peut le faire.

Numéros de maison à la Grand' Croix :

Vérifier sur le logiciel si les numéros ont bien été établis.

Si oui, étudier le prix des plaques à distribuer aux habitants

Question de 2 personnes présentes :

Pourquoi le chemin entre le cimetière et la Saladine a été fermé et pour combien de temps ? Mickael a donné les explications du défaut du mur de terre dans le lotissement.

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

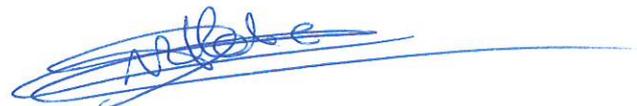
.....

.....

.....

.....

Secrétaire de séance,
Nathalie MACORANO



Le Maire,
Nadia GUYON



